

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**Le Conseil municipal de la Commune se réunira en séance
pour procéder à son installation le :**

**SAMEDI 21 MARS 2026 A 11 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 21 MARS 2026

ASSEMBLÉES

- Élection du maire
- Fixation du nombre d'adjointes et d'adjoints au maire
- Élection des adjointes et adjoints au maire
- Délégation de compétences du conseil municipal au maire
- Fixation du nombre des représentants appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des représentants

Fait à Trappes, le

17 MARS 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes

